



## Réunion des États parties

Distr. générale  
9 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Trentième Réunion

New York, 9 décembre 2020

### Décision concernant les amendements au Règlement financier du Tribunal international du droit de la mer

*La Réunion des États parties,*

*Approuve* les amendements au Règlement financier du Tribunal tels qu'énoncés dans l'annexe au document [SPLOS/30/6](#), qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et s'appliqueront à la période financière 2021 et aux périodes suivantes, conformément à la modification qu'il est proposé d'apporter à l'article 14.1.

